

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 mars 2021



Etaient présents : DECULTY Jean-Paul, Maire

DE NOMAZY Marie-Thérèse, VEY Alfred, ROCHE Mauricette, GUBIEN Valentin, Adjoints
ALMY Cécile, BALTHAZARD Catherine, CONDOMINES Anaïs, GRANGE Katia, ILLE Thibaud, JUNIQUE
Dylan JUNIQUE Fabienne, TRAVERSIER Claire, VALLET Mickael, conseillers municipaux,

Absente excusée : JULIEN Brigitte

Nombre d'élus en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal, sous la présidence de
Monsieur DECULTY Jean-Paul

- **Convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes.**

Monsieur le Maire indique que l'article 128 de la loi n° 2015-991 de la 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) dit que le Maire peut télétransmettre des actes soumis au contrôle de légalité de leurs actes par voie électronique.

Il convient pour cela de signer un contrat avec un opérateur de transmission homologué par le Ministère l'intérieur et signer une convention entre le représentant de l'Etat et la mairie à Saint-Barthélemy-Grozon pour la transmission électronique des actes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve la télétransmission des actes soumis au contrôle électronique.**
- **Autorise le maire à signer un contrat avec un opérateur homologué.**
- **Autorise le Maire à signer une convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission électronique des actes.**

- **Autorisation d'engager des dépenses en investissement dans la limite de 25 % des montants versés en 2020.**

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou tout autre personne la représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues aux comptes 21 et 23 du budget communal et du budget eau et assainissement.

- **Convention avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.**

Le dispositif des certificats d'énergie repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée à certains fournisseurs d'énergie. Ainsi, le syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche (SDE07) a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation. En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité », le SDE07 reverse une subvention par rapport aux travaux réalisés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en concurrence, l'offre du SDE 07 avec d'autres organismes présentant les mêmes prestations. Thibaud Ille s'en occupe. La décision sera remise à l'ordre du jour, au mois d'avril 2021.

- **Procédure d'achat de terrain de monsieur Bruno Espic**

Suite à la réunion du conseil municipal, le 12 janvier 2021, Le maire a rencontré monsieur Bruno Espic en prévision d'acquérir deux bandes de terrain, à Grozon, l'une rue de Matras et l'autre en bordure du CD 533 (à proximité du carrefour menant à l'ancienne école) pour en faire une aire de covoiturage.

Sur place des mesures ont été prises, les surfaces sont :

Rue de Matras	: 5 m x 40,5 m	= 202.50 m ²
CD 533	: 5 m x 30 m	= 150.00 m ²

Total		= 352.50 m ²

Le prix reste à négocier.

Cette proposition est intéressante car elle entre dans le plan d'aménagement de la traversée de Grozon ou les places de stationnement sont limitées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à débiter la procédure acquisition de ces bandes de terrain.

- **Délibération pour contrat emploi d'une nouvelle secrétaire.**

Notre secrétaire de mairie prend sa retraite en juin 2021. Il faut penser à la remplacer.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, vu que le poste de secrétaire devient vacant à partir du mois de juin 2021, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Ce poste serait à pouvoir à partir du 01 avril 2021 en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi. (Il y aurait une période de 2 mois de « tuilage » entre les secrétaires entrante et sortante) La proposition du Maire (Président) est mise aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- **D'adopter la proposition de monsieur le Maire.**
- **De modifier ainsi le tableau des effectifs.**
- **De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

Le 12 janvier 2021, le conseil municipal a autorisé le maire, à lancer la procédure de recrutement d'un agent administratif en prévision du remplacement du poste de secrétaire de mairie qui qui débutera en avril 2021.

Une offre d'emploi a été diffusée le 07 janvier 2021 avec échéance au 15 février 2021 sur le site de la fonction publique (emploi-territorial.fr).

9 personnes faisant partie de la fonction publique, ont déposé leur candidature. 4 autres personnes, demeurant en Ardèche se sont également portées candidates (candidatures spontanées).

Les lettres de motivation et les curriculum vitae ont été étudiés par une mini-commission composée du maire, de Marie-Thérèse De Nomazy et Valentin Gubien. Les candidatures des 6 Personnes travaillant dans une mairie ont été retenues et classées par ordre de compétence. Nous avons rencontré les 3 premiers candidats.

Le choix s'est porté sur la candidature de mademoiselle Anne-Claire Debuis, 28 ans, Adjoint administratif territorial de première, travaillant à la mairie de Meyzieu (69). Elle va s'installer provisoirement à Désaignes.

- **Exonération de loyers du multi-services Le Saint-Barthélemy**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'exonération du paiement des loyers, de Monsieur Jean-Marc Martin, le 26 février 2021 pour les mois de novembre et décembre 2020 ainsi que ceux de 2021 jusqu'à la reprise de son activité. (Période fermeture des bar-restaurants)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exonérer monsieur Jean-Marc martin, du règlement des loyers des mois de novembre 2020 à janvier 2021 inclus.

- **Plan numérique école**

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficie d'un volet continuité pédagogique au titre de l'axe «Compétitivité» du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation avec un total de 131 millions d'euros, des investissements en équipement, services et ressources.

Les projets concernent les investissements pour les cycles 2 et 3. Les écoles maternelles ne sont pas concernées. Il n'existe aucune restriction pour l'appel à projet au niveau des collectivités.

Socle numérique de base du 1er degré.

Les dépenses éligibles sont :

- équipements des classes,
- équipements mutualisables pour l'école,
- équipements du bureau de direction
- investissements sur les réseaux dans la limite du périmètre de l'école.

Montant du financement.

Le montant pris en considération est plafonné à 3 500 euros par classe, soit 2 450 euros de subvention si le taux est à 70 %, ou 1 750 euros si le taux est à 50 %. Le taux de co-financement est dégressif : 70% jusqu'à 0,2 millions d'euros, 50% entre 0,2 et 1 million d'euros (plafond par commune).

Si la commune adhère à cet appel à projet de plan de relance dédié au numérique pour l'éducation, avec la somme de 3501 €, on pourrait acquérir 3 ordinateurs portables et 4 tablettes numériques (devis demandé à l'entreprise Numérian)

La date limite pour adhérer à ce plan est le 31 mars 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à adhérer au projet de ce plan de relance numérique pour l'éducation.

- Questions diverses.

- Pose des compteurs eau.

Celle-ci se poursuit, des compteurs ont été posés, à la cantine, à la fontaine publique et jardin à Saint Barthélemy-Grozon, dans les deux cimetières et dans les wc publics à Grozon.

Il faudra encore à ajouter deux, un dans le regard, place de l'église à Saint Barthélemy et le second, place de l'église à Grozon, pour l'arrosage des fleurs.

- Information sur la réalisation du budget.

Quelques informations sont transmises au conseil municipal, les budgets seront votés en avril 2021, la commission budget va se réunir rapidement.

- Couleur des volets de l'ancienne boulangerie.

Suite au sondage effectué auprès des membres du conseil municipal, la couleur des volets de l'ancienne boulangerie sera « bordeaux »

- Aménagement carrefour du chemin de Piche

Monsieur Didier Fay a autorisé la commune, à empiéter sur un terrain lui appartenant, afin d'aménager légèrement le carrefour formé par le chemin des Jayes et le chemin de Piche, dans le but de faciliter la circulation des camions et engins agricoles. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de BTP, Grégory Bourgeat.

- Foyer des jeunes.

Plusieurs jeunes d'une quinzaine d'année demeurant sur notre commune ont interpellé le maire. Ils sollicitent la municipalité pour qu'il leurs soit attribué un local où ils pourraient se réunir.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur la mise en place d'un foyer rural qui serait avant tout la création d'un lieu de rencontre, qui accueillerait les jeunes tout en leur proposant diverses activités sportives, culturelles et de loisirs.

- Journée de la nature

La Fête de la Nature est l'événement annuel dédié à la nature. Chaque année en mai, cette fête est célébrée par des milliers d'animations gratuites en France.

L'association amusaté é boujaté propose de participer à cette manifestation le samedi 22 mai 2021. Nous autorisons cette association à monter quelques stands dans le pré, à Saint Barthélemy-Grozon, de l'autre côté du Grozon. Une réunion préparatoire est prévue entre l'association amusaté é boujaté et la municipalité le jeudi matin 04 mars 2021.

- Somme à donner à l'école post fête du solstice d'hiver.

Lors de la fête du solstice d'hiver, des anciens bureaux scolaires ont été mis en vente. La somme de 400 € recueillie sera remise à la directrice, lors de la prochaine réunion du conseil d'école.

- Cadeau de naissance

- Une enveloppe contenant une participation du conseil municipal a été remise à Mickaël VALLET, pour le cadeau de naissance de son fils **Pierrot**.

- Prochain conseil municipal le mardi 06 avril 2021.

La séance est levée à 22 heures 30.

